

des sauvages, furent consumées, aussi bien que les habits de parade donnés par Louis XIII, conservés dans la maison des Jésuites, pour servir dans les occasions solennelles. Enfin le feu dévora entièrement ces trois édifices, et avec tant de rapidité, qu'en moins de deux ou trois heures, il ne resta plus qu'un amas de cendres et de charbons, et quelques pans de murailles. Dans l'état d'abandon où les Associés laissaient la colonie, cet accident fut une vraie calamité publique, dont les suites devaient se faire vivement sentir à un grand nombre de colons. Comme il n'y avait point alors, à Québec, de boutiques de marchands, où chacun pût recourir pour ses besoins, et qu'on était obligé de faire venir de France tout ce qui était nécessaire pour subsister, les Jésuites avaient réuni dans leur maison, comme dans un magasin, les objets destinés à leurs autres résidences. Le linge, les habits, et les meubles nécessaires pour vingt-sept Français, qui étaient au pays des Hurons, et parmi eux pour treize PP. Jésuites, tous ces objets, qu'on était près de leur porter, furent également consumés par le feu. Pareillement, ce qui était nécessaire pour entretenir la résidence de Sillery, pour celle des Trois-Rivières, pour la maison de Notre-Dame des Anges, tout fut dévoré par les flammes. Les PP. Jésuites, se trouvant sans gîte, se virent réduits à se retirer à l'hôpital, dans la salle des pauvres, en attendant que M. de Montmagny leur prêtât une maison pour s'y loger ; et cette salle de malades servit alors de chapelle publique, jusqu'à ce que les colons eussent construit, à leurs frais, une nouvelle église paroissiale, ce qui n'eut lieu qu'après plusieurs années. Il arriva même que les registres de la paroisse, ayant été entièrement consumés dans ce désastre, on se vit dans la nécessité de recourir au témoignage des particuliers, pour rétablir tous les actes des baptêmes, des mariages et des sépultures, et en conserver ainsi le souvenir.

XI.

La Compagnie avait fait espérer qu'elle enverrait un grand nombre de colons.

Les Associés ne firent pas paraître plus de zèle, pour accroître la colonie, que pour la pourvoir des objets nécessaires au culte divin. Ils s'étaient engagés à y faire passer, dans l'espace de quinze années, quatre mille colons, dont quinze cents, avant la fin de la dixième année ; et, pour rendre la Compagnie plus fidèle à ce dernier article, le roi lui avait fait don de deux vaisseaux de guerre, chacun de deux à trois cents tonneaux, armés et équipés, à la charge de restituer le prix de ces navires, si, les dix premières années expirées, quinze cents personnes n'étaient pas passées en Canada. Au commencement les Associés parurent avoir à cœur de peupler la colonie, annonçant que leur dessein était d'y envoyer un grand nombre de Français ; et leurs premiers débarquements semblèrent donner pour l'avenir, des espérances bien fondées. Sans parler des colons que